
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU**

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois d'avril à 9 heures 30,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau, se sont réunis en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous la Présidence de Monsieur Laurent PEYRONDET, Président.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 11

Présents : 10

M. PEYRONDET Laurent, M. BORREGO Manuel, Mme MARZAT Pascale, Mme FRITSCH Corinne, Mme VISSIERE Christine, Mme LAUSSUCQ Vanessa, Mme LABBE Bénédicte, M. ORTIZ Serge, Mme VILLENAVE Christine et M. RIFFAUD Guy.

Absents et représentés : 1

Mme NAZARIES Annick qui a donné procuration à Mme FRITSCH Corinne.

Date d'envoi de la convocation le neuf avril deux mille vingt-six.

Mme LAUSSUCQ Vanessa, est élue secrétaire de séance.

DL16042026-03 : Election du Vice-Président du CCAS suite au renouvellement du Conseil d'Administration

Rapporteur : Monsieur Le Président

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8

CONSIDERANT les élections municipales du 15 mars 2026 et le renouvellement des conseillers municipaux,

CONSIDERANT l'élection des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS en date du 30 mars 2026,

En application de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1^{er}

Après proposition par M. le Président de la candidature de M. BORREGO Manuel.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Conseil d'Administration procède à l'élection du Vice-Président :

Nombre de votants : 10

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 10

A l'issue de l'élection, M. BORREGO Manuel ayant obtenu dix voix est élu Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ARTICLE 2

RAPPELLER la liste des cinq administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale représentant la ville de Lacanau :

Monsieur BORREGO Manuel

Madame MARZAT Pascale

Madame FRITSCH Corinne

Madame VISSIERE Christine

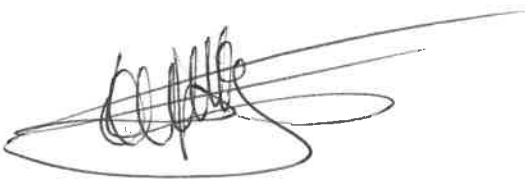
Madame LAUSSUCQ Vanessa

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Mme LAUSSUCQ Vanessa



Le Président

Laurent PEYRONDET



Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
033-263302127-20260421-DL16042026-03-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Publié le : **21 AVR. 2026**

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le **21 AVR. 2026**